



Ministère de la Transformation Numérique,  
de l'Innovation et de la Modernisation de  
l'Administration

## PRESENTATION DU PROJET DE LOI



07 Septembre 2023



وزارة التحول الرقمي والابتكار وعصرنة الإدارة  
Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation  
et de la Modernisation de l'Administration

# Sommaire

- 
- I. A propos du Startup Act Mauritanie

---

  - II. Analyse des résultats de la consultation publique

---

  - III. Benchmark–Objectifs–Impacts

---

  - IV. Critères de labellisation

---

  - V. Mesures du projet de loi

---



# I. A propos du Startup Act Mauritanie

# A propos du Start-up Act Mauritanie

Un projet de loi qui traduit les Engagements du Président de la République et s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de la transformation numérique: Agenda Digital 2022-2025.



SE Le Président de la République,  
M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani

Le développement économique de notre pays passe aujourd'hui par la mise en place d'une politique économique où le secteur privé joue un rôle de premier plan. *« j'encouragerai l'émergence d'un tissu de PME, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et des nouvelles technologies »*

Vision

*Faire du Numérique et de l'Innovation un levier clé de Modernisation de l'Administration, d'Inclusion Sociale et de Renforcement de la Compétitivité*

Orientations Stratégiques



Leviers



*Faire de l'Innovation le moteur du développement du Numérique, de l'Entrepreneuriat et de la Compétitivité des Entreprises*

- Développer l'écosystème d'innovation et de l'entrepreneuriat dans le numérique
- Favoriser l'adoption du numérique au sein des entreprises
- Dynamiser le développement du commerce électronique et des plateformes numériques
- Faire émerger des startups majeures et des champions nationaux du numérique

# A propos du Start-up Act Mauritanie

Un projet qui vise à libérer le potentiel de la Mauritanie pour devenir un hub d'innovation ,

La Mauritanie a le potentiel pour devenir un hub d'innovation en Afrique de l'Ouest

Croissance	<ul style="list-style-type: none"><li>La Mauritanie dispose d'une population <b>jeune</b>. 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans.</li></ul>
Ouverture sur le Monde	<ul style="list-style-type: none"><li>La Mauritanie occupe une position stratégique à la <b>croisée des chemins</b> entre l'Afrique de l'Ouest, le Maghreb et le monde arabe.</li></ul>
Diaspora	<ul style="list-style-type: none"><li>Le pays dispose d'une diaspora qui peut jouer un rôle essentiel dans le transfert de <b>compétences et de connaissances et de technologie</b> et peut contribuer au développement économique du pays.</li></ul>
Capacité d'innovation	<ul style="list-style-type: none"><li>La Mauritanie dispose d'un <b>système éducatif solide, qui met l'accent sur les Mathématiques et les sciences</b> mettant en avant le fort potentiel d'intelligence des mauritaniens et leur capacité à résoudre des problèmes.</li></ul>
Attractivité internationale	<ul style="list-style-type: none"><li>Le <b>marché mauritanien suscite l'intérêt international en matière d'innovativité</b> et d'innovation avec 34/36 demandes de brevets déposées en 2021, proviennent de l'étranger, soit plus que la Tunisie et le Nigéria. ( Source WIPO)</li></ul>

...mais des obstacles majeurs entravent l'émergence de l'écosystème d'entrepreneuriat et d'innovation en Mauritanie

Réglementation 	<ul style="list-style-type: none"><li>Cadre juridique peu adapté à l'émergence de Startups locales et internationales causant lourdeurs et inefficacités, les handicapants face aux concurrents se lançant ailleurs (Tunisie, Nigéria, Algérie, Sénégal...)</li></ul>
Financement 	<ul style="list-style-type: none"><li>L'offre de financement est limitée et inadaptée aux <b>start-ups</b> et PME ( demande de garanties réelles, taux d'intérêt allant de 14 à 15%)</li></ul>
Accompagnement et talent 	<ul style="list-style-type: none"><li>L'offre d'accompagnement aux <b>PME et start-up</b> est inadaptée et doit être renforcée pour mieux répondre aux besoins des start-ups</li><li>Un manque de <b>compétences dans le domaine du numérique et la nécessité de renforcer les formations sur ces métiers</b></li></ul>

# A propos du Start-up Act Mauritanie

Un projet de loi adapté aux besoins des start-ups mauritaniennes



- Le start-up ACT est un cadre juridique conçu pour **faciliter le lancement et le développement des start-ups et PME innovantes** et à forte valeur ajoutée en Mauritanie.
- Les start-ups et les PME innovantes représentent un **moteur de croissance économique** et de **création d'emplois** et ont le potentiel de transformer et moderniser plusieurs secteurs économiques. Les start-ups se distinguent des entreprises traditionnelles par **leur fort potentiel de croissance et leur dimension innovante**. Ces opérateurs économiques font cependant face à plusieurs barrières réglementaires qui limitent leur développement.
- Ce cadre juridique intègre des mesures structurées autour **d'un label de mérite et d'avantages** aux différents acteurs de l'écosystème d'entrepreneuriat numérique et d'innovation (entrepreneurs, structures d'appui, investisseurs).
- Des initiatives similaires ont été adoptées dans plusieurs pays africains notamment le Sénégal, la Tunisie, le Nigéria et la République Démocratique du Congo et ont **généré**

# A propos du Start-up Act Mauritanie

Un processus innovant de cocréation de politique publique

Principaux jalons du projet :

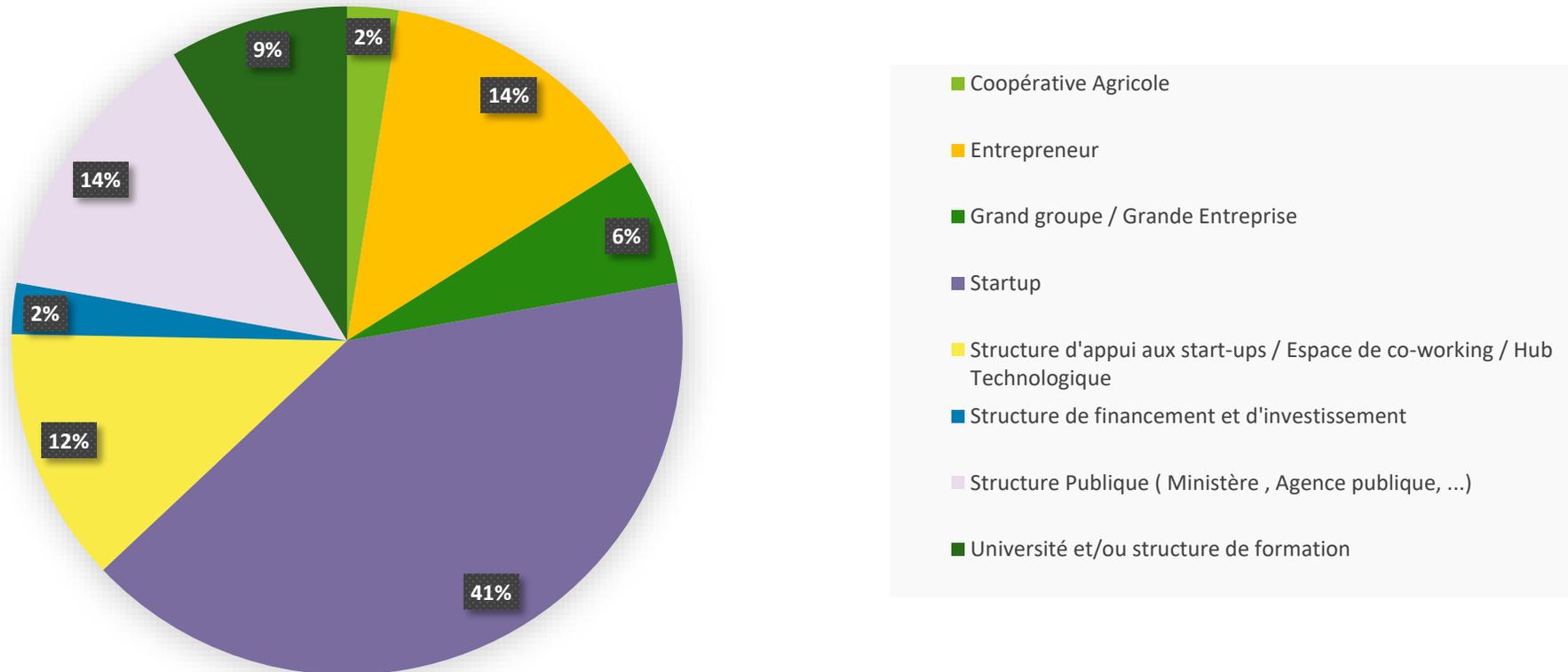


## **II. Analyse des résultats de la consultation publique**

# Résultats de Consultations publiques

## Types de structures participant à l'enquête

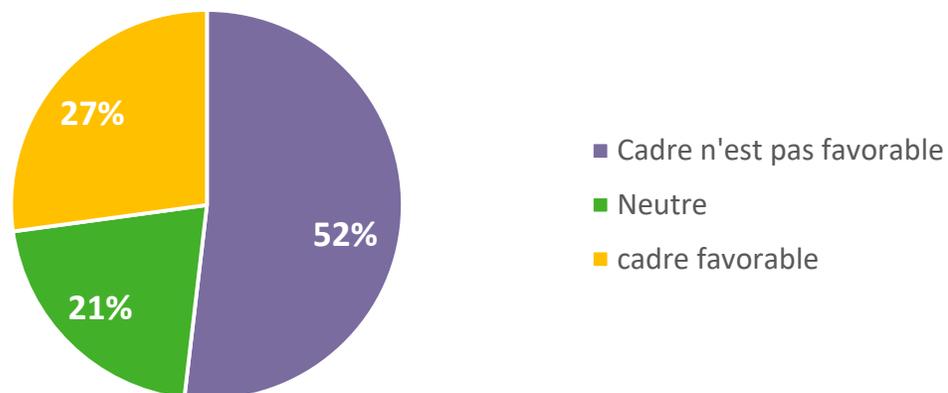
*Quelle type de structure ont répondu aux consultations publiques ?*



# Résultats de Consultations publiques

## Degré d'appréciation du cadre réglementaire existant pour le développement de l'économie numérique

*Le cadre réglementaire existant (lois en vigueur) est-il selon vous favorable au développement de l'économie numérique et des start-ups? (5 étant totalement d'accord et 1 étant pas du tout d'accord)?*



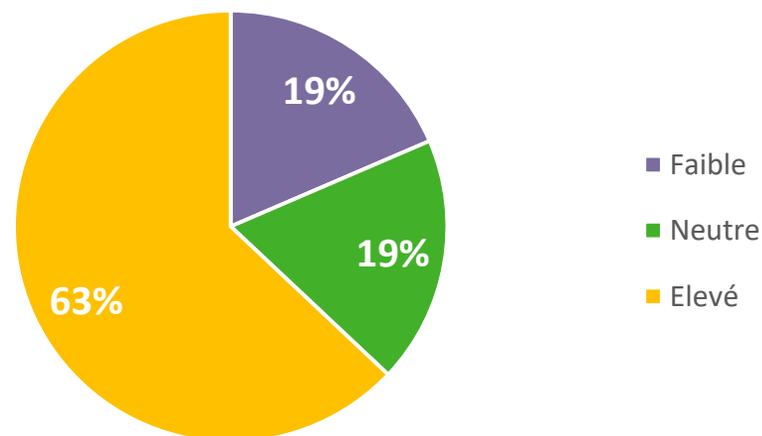
**Les répondants perçoivent que le cadre réglementaire existant n'est pas favorable au développement de l'économie numérique et des start-ups avec une note moyenne de 2,59 sur 5, avec un score médian de 2 sur 5.**

- Les startups, les structures d'appui, les structures publiques et les grands groupes sont les acteurs qui constatent que le cadre réglementaire existant n'est pas favorable. Les entrepreneurs, les coopératives agricoles et les universités/structures de formation sont neutres.
- Seules les structures de financement et d'investissement perçoivent que le cadre actuel est favorable au développement de l'économie numérique et des startups.

# Résultats de Consultations publiques

Niveau d'appréciation des dispositions présentées dans le nouveau projet de loi Startup Act Mauritanie

*Quel est votre niveau d'appréciation des dispositions présentées dans le nouveau projet de loi Startup Act Mauritanie ?*

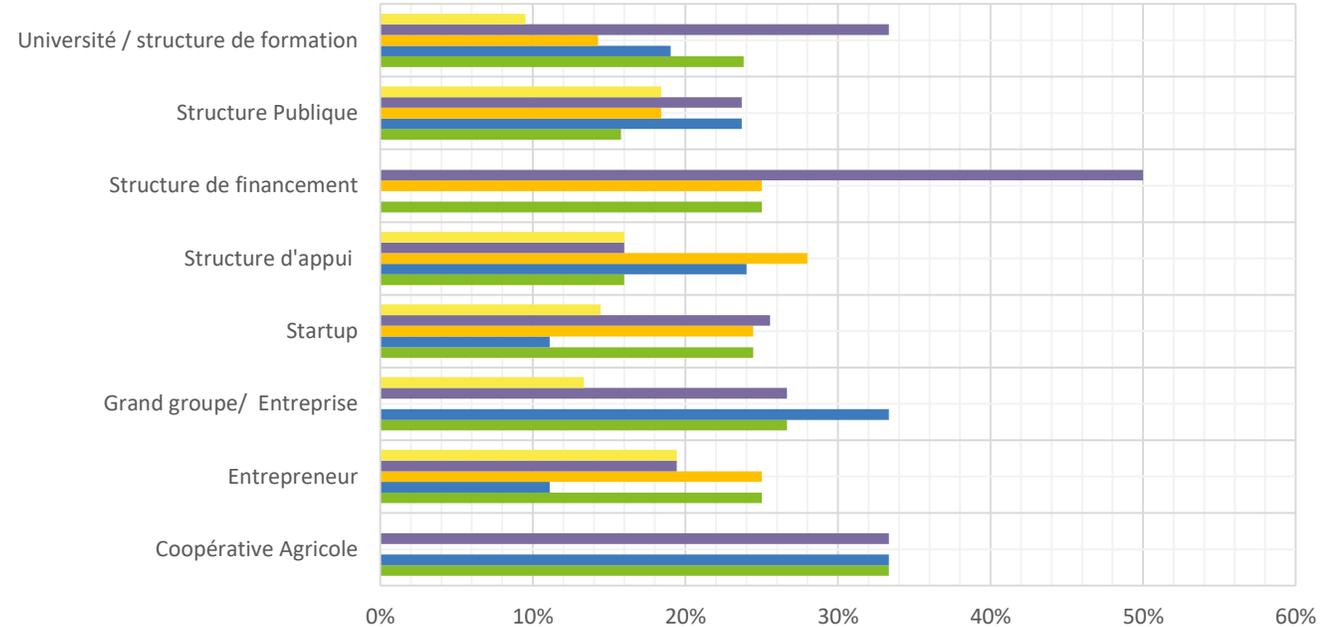
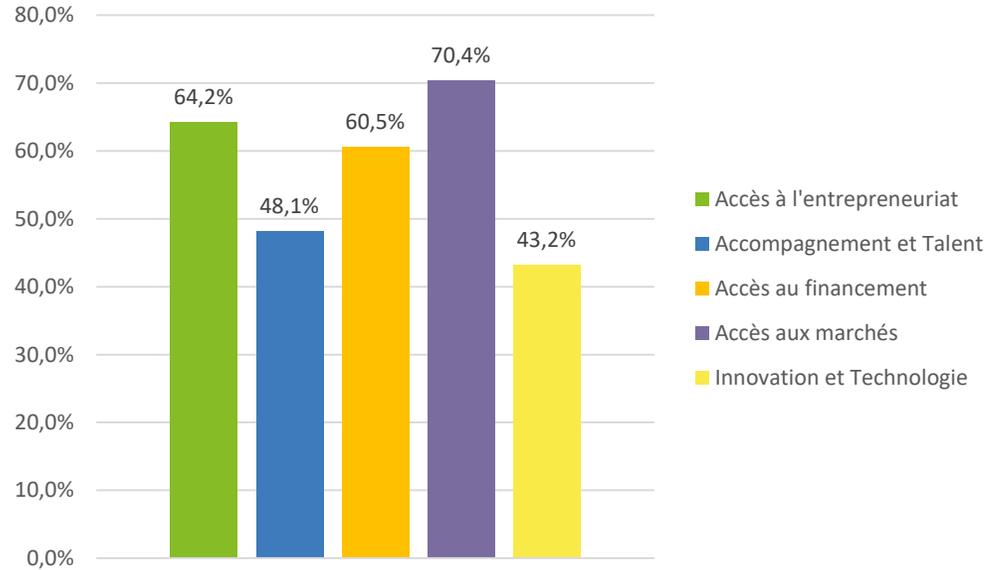


- Les mesures de la loi ont été bien accueillies avec une note d'appréciation moyenne de 4/5.
- Environ 2/3 des personnes ont une appréciation élevée des mesures prévues dans le projet de loi :
  - Les coopératives agricoles, les entreprises de soutien et de financement, les structures publiques et les universités sont satisfaites des dispositifs prévus dans le projet de loi, tandis que les startups ont une appréciation moindre.
  - Seuls les grands groupes ont une faible appréciation des dispositions présentées dans le Startup Act.

# Résultats de Consultations publiques

## Axes à prioriser dans le cadre du projet de loi Startup Act Mauritanie

Quels axes d'intervention sont à prioriser dans le cadre du projet de loi Startup Act Mauritanie ?



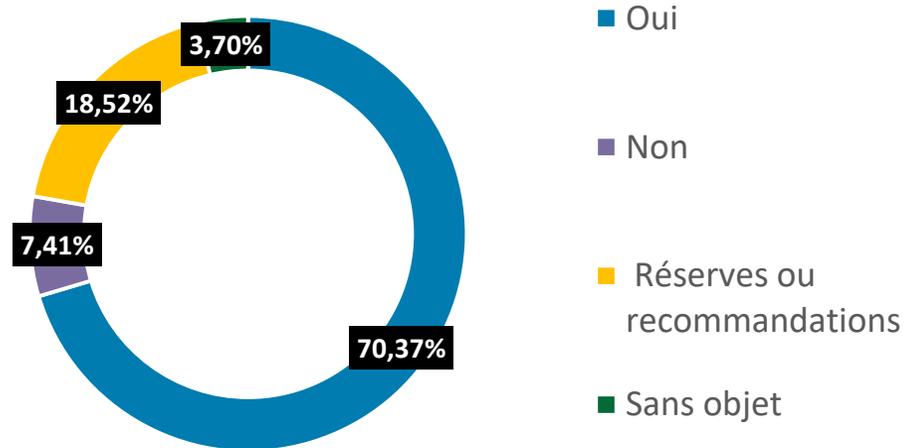
- La majorité écrasante des répondants estime que les axes les plus prioritaires pour le projet de loi sur les startups sont l'accès aux marchés, l'accès à l'entrepreneuriat et le financement.
- Cependant, en ce qui concerne l'accompagnement, l'innovation et la technologie, seulement 48% et 43% des répondants respectivement les ont identifiés comme des priorités dans ledit projet de loi.

	Coopérative Agricole	Entrepreneur	Grand groupe/ Entreprise	Startup	Structure d'appui	Structure de financement	Structure Publique	Université / structure de formation
Innovation et Technologie	0%	19%	13%	14%	16%	0%	18%	10%
Accès aux marchés	33%	19%	27%	26%	16%	50%	24%	33%
Accès au financement	0%	25%	0%	24%	28%	25%	18%	14%
Accompagnement et Talent	33%	11%	33%	11%	24%	0%	24%	19%
Accès à l'entrepreneuriat	33%	25%	27%	24%	16%	25%	16%	24%

# Résultats de Consultations publiques

## Critères de définition et de labellisation d'une Startup en Mauritanie

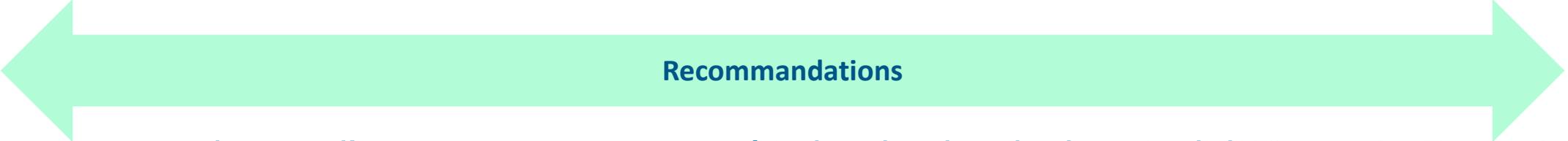
*Etes vous d'accord avec les critères de définition et de labellisation d'une start-up*



**70% des répondants sont totalement d'accord avec les critères de labellisation proposés.** Seuls 7% ne sont pas d'accord. Les autres ont remonté quelques recommandations, à savoir, préciser les mesures d'éligibilité de manière précise et objective pour répondre aux objectifs visés de la Startup ACT :

- La capitalisation majoritaire (décisionnaire) doit être détenue par les Mauritaniens pour favoriser l'investissement local.
- Ajouter un critère lié à la compétence de l'équipe fondatrice de la startup pour évaluer la capacité de l'équipe à mener à bien le projet.
- Ajouter l'activité de recherche et développement comme critère pour encourager les startups à investir dans l'innovation.
- Fixer la limite d'âge du label à 5 ans.

# Résultats de Consultations publiques



## Recommandations

*Recommandez vous d'autres mesures ou avantages à inclure dans le cadre du projet de loi Startup Act Mauritanie ?*

- Définir une législation favorable aux startups Fintech.
- Offrir des avantages fiscaux aux start-ups qui justifient des dépenses en R&D à hauteur d'un pourcentage prédéfini.
- Permettre au statut d'auto-entrepreneur à partir d'un certain seuil de CA , qui donnerait lieu à une startup.
- Mettre en place une gouvernance sur un portail en ligne permettant aux startups de remplir les formalités d'inscription et de qualification.
- Encourager les start-ups à recruter des talents locaux.
- Établir des programmes de coaching et d'appui pour les startups, Assurer le suivi et la transparence tout au long du processus de labellisation.
- Mettre en place des mesures spécifiques pour le genre afin de contribuer à l'entrepreneuriat féminin.
- Planifier une stratégie de communication pour promouvoir l'écosystème entrepreneurial, les programmes disponibles et organiser des événements tels que des forums annuels dédiés aux startups Act avec les décideurs, ainsi que des événements de networking et de levée de fonds avec les investisseurs.
- Subventionner la R&D et établir des partenariats avec les centres de recherche et les universités pour fournir aux startups les ressources nécessaires à la production d'innovations.
- Favoriser la collaboration entre les startups et les grandes entreprises locales à travers des programmes d'accélération ou des espaces de coworking dédiés.

# III. Benchmark-Objectifs-Impacts

# Objectifs et impacts

Des objectifs ambitieux pour faire de l'innovation un levier de création de valeurs et d'emplois en Mauritanie

## Objectifs visés sur 5 ans



- 300 start-ups labélisées ( 60 / an)
- 12 structures d'appui labélisées ( 5/ an)



- 3000 emplois créés (10 emplois / start-up)



- 64 233 \$ CA cumulé en 5 ans



- Augmenter le rang de la Mauritanie sur le Indice Global de l'Innovation de 129 en 2022 à 109 en 2028 ( 20 places)

## Eléments de benchmark



Exemple  
d'impact  
escompté

- Adoption de la loi en 2017
- 1000 startups labellisées en 5 ans
- 10000 Emplois créés en 5 ans
- Chiffre d'affaires moyen  $\approx$  300 k€ par Startup en 5 ans
- Une startup tunisienne licorne valorisée à plus de 1 milliard USD en 5 ans.



- Adoption de la loi en 2019
- 100 startups labellisées par an
- Rang Indice Mondiale de l'Innovation 100 en 2017 à 99 en 2022



Résultats

En Italie , selon [l'étude de l'OCDE de 2018](#), le Startup Act permet aux entreprises d'augmenter d'environ 10 à 15 % leurs revenus, leur valeur ajoutée et leurs actifs par rapport à des entreprises similaires qui n'en bénéficient pas ou qui en bénéficient plus tard.



### Résultats et impacts du Start-up Act Tunisie 3 ans après son adoption en 2017...

#### Impacts du Start-up Act

31%	De Taux d'augmentation des investissements des Startups en Tunisie entre 2017 et 2021.	5500	Emplois créés par les startups uniquement.
40	Nouveaux programmes et structures d'accompagnement aux startups lancés en 2021.	Classement Mondial	le rang de l'indice de l'innovation est passé de 77 en 2016 à 73 en 2022.
684	Startups labellisées en juin 2022.	\$ 200 k	Chiffre d'affaires moyen par startup
\$100m	C'est le montant levé par la startup tunisienne InstaDeep en 2022, ce qui la rapproche d'une Licorne nationale.	\$21m	Fonds levés par les startups Tech en Tunisie en 2021

# Eléments clés du benchmark



- Age: aligné au seuil fixé par le décret
- Légalement constituée en RIM
- Capital social détenu à  $\geq 50\%$  par des personnes physiques de nationalité mauritanienne ou par des organismes d'investissement nationaux ;
- Avoir une activité à fort potentiel de croissance ;
- Avoir un modèle économique ou des produits et services avec une forte dimension innovante, notamment technologique.



- Age < 8 ans
- Employés < 100
- CA < 4850 448 \$
- Capitale / indépendance: + 2/3 détenus par des personnes physiques
- Dimension innovante / technologique
- Scalabilité



- Age < 8 ans
- Le CA annuel ne doit pas dépasser le montant fixé par le comité national
- < 250 employés
- Capital social détenu à  $> 50\%$  par des personnes physiques, fonds ou sociétés labellisées
- Potentiel de croissance



- Âge < 8 ans
- Innovant et agile Evolutif et disruptif
- Capacité de création de valeur
- Capital : détenu par 1/3 de sénégalais



- Âge < 10 ans
- $> 51\%$  détenue par des nigériens.
- N'est pas une société holding ou une filiale



- < 5 ans < 5 millions d'euros
- Avoir leur siège social en Italie ou dans un autre pays de l'UE
- Ne pas avoir distribué de bénéfices

# IV. Critères de labellisation

# Processus de labellisation

## Critères d'éligibilité pour obtenir le label Startup

Axe	Objectifs / Description	Critères
Statut juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la formalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprise formalisée en Mauritanie</li> </ul>
Age	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvellement constituée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aligné au seuil fixé par décret</li> </ul>
Durée de labélisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>La durée est définie sur la base de période pendant laquelle la startup aura besoin d'appui (encore fragile). Généralement, il faut au moins 3 à 4 ans pour qu'une startup soit rentable et 7-10 ans pour sa mise en échelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 ans renouvelable une fois</li> </ul>
Taille	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectif maximal</li> <li>Bilan total</li> <li>CA annuel maximal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alignés aux seuils fixés par décret</li> </ul>
Capital + localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager des entreprises dont l'actionnariat est majoritairement détenu par des personnes physiques (jeunes entrepreneurs innovants) et limiter les grandes entreprises bien établies et ne nécessitant pas d'incitations pour leur développement</li> <li>Encourager des entreprises dont la structure capitaliste promeut la création de valeur et d'emplois à l'échelle locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un minimum de 50% de l'actionnariat détenu par des personnes physiques de nationalité mauritanienne ou des organismes d'investissement nationaux.</li> <li>Mesure incitative pour la promotion du genre, de la territorialité et des personnes en situation d'handicap.</li> </ul>
Modèle Economique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solution apportée répondant à une problématique ou un besoin du marché</li> <li>Potentiel de croissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solution innovante utilisant les nouvelles technologies et répondant à une problématique ou un besoin marché</li> <li>Potentiel de croissance</li> <li>Modèle économique évolutif ,agile et reproductible (scalable)</li> </ul>
Dimension Innovante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modèle économique ou produit / service innovant (innovation technologique ou non technologique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits ou services innovants <b>étant définis selon la définition de l'innovation de l'OCDE</b></li> </ul>
Méthode d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un processus d'évaluation des candidatures au label qui soit transparent et adapté à la maturité des startups locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Méthode hybride</b> : Englobant à la fois une approche objective et une approche discrétionnaire, chacune visant à aborder un aspect spécifique de la définition d'une startup.</li> </ul>

# V. Mesures du **STARTUP ACT MAURITANIE**

# A propos du Start-up Act

Le Start-up Act est structuré autour d'un label de mérite avec un ensemble de mesures portant sur les 5 axes suivants:

Pour chaque axe, un ensemble de mesures, se traduisant en articles, a été identifié afin de répondre aux besoins des acteurs de l'écosystème d'entrepreneuriat numérique et d'innovation à savoir les entrepreneurs, les start-ups, les structures d'appui et les investisseurs.



## Accès à l'entrepreneuriat

- **Labellisation des start-ups** répondant aux critères et conditions définis dans le cadre du projet de loi
- **Incitations fiscales pour les start-ups** : Régime fiscal simplifié, exonérations de l'impôt sur les sociétés



## Accès aux marchés

- Facilitation de l'accès **aux données publiques** et promotion **de l'Open Data**
- Facilitation de l'accès aux **marchés publics** pour les start-ups.
- Facilitation de l'accès **aux marchés internationaux**



## Accès au financement

- Cadre **incitatif pour les investisseurs locaux et étrangers**
- Introduction de **produits et services financiers adaptés aux start-ups**



## Accompagnement et talent

- **Labellisation et renforcement** des structures d'appui aux start-ups
- Facilitation des procédures de recrutement pour les start-ups à travers **des contrats spécifiques et des exonérations des charges patronales et sociales**



## Innovation & Technologie

- **Accès privilégié** à des espaces d'innovation technologique
- **Exonérations fiscales et facilitations administratives** liées à l'importation du matériel informatique
- Accompagnement sur la **protection de la propriété intellectuelle**

# Loi Start-up Act Mauritanie

## Dispositions générales

### Article 1<sup>er</sup>

- Définitions

### Article 2

- Objet

### Article 3

- Domaines d'application

## Mesures d'accès à l'entrepreneuriat : Articles 4-6-7-9-11

### Cible

Entrepreneurs  
&  
Start-ups

#### Article 4, 7, 9

- Le label start-up est accordé à toute société répondant aux critères de labellisation fixés dans le cadre du projet de loi.
- Le label est accordé selon des critères de mérite et suivant une procédure transparente.
- Les procédures de labellisation, d'évaluation, de renouvellement ou de retrait du label sont fixées par décret.

#### Article 6

Mise en place de :

- Un Comité technique de labellisation, composé de représentants des structures publiques et privées, qui évalue les candidatures au label.
- Une structure nationale en charge l'opérationnalisation et du suivi du Start-up Act ainsi que d'un comité indépendant composé d'experts spécialisés dans le domaine de l'entrepreneuriat innovant pour l'évaluation des candidatures au label.
- Une plateforme en ligne pour permettre aux start-ups d'accéder à l'information, d'effectuer les formalités administratives liées à l'octroi et le retrait du label et d'accéder aux avantages fournis par la loi.

## Mesures d'accès à l'entrepreneuriat : Articles 4-6-7-9-11

### Cible

Entrepreneurs  
et Start-ups

#### Article 11

- Exonération de la patente pendant une durée de trois (03) ans.
- Exonération d'une partie de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur les bénéfices d'affaires des personnes physiques (IBAPP) pendant la durée du premier label (5 ans)

*Ces avantages ne sont pas applicables après le renouvellement du label !*

## Mesures d'accès aux Marchés : Article 13-17-19

### Cible

#### Article 13

Faciliter l'accès et l'utilisation des données (Open Data, informations et statistiques sectorielles) qui peuvent être utiles aux start-ups pour expérimenter ou valoriser leurs solutions, auprès des institutions et entreprises publiques.

#### Article 17

Octroyer une marge préférentielle aux start-ups mauritaniennes participant à des marchés publics ou groupements d'entreprises locales et étrangères incluant des start-ups.

#### Article 19

Mettre en place des programmes d'accès au marché international pour les start-ups labellisées (Programmes d'échange et de jumelage avec des structures d'appui internationales, Programme de soft landing et de promotion des exportations et d'internationalisation).

*Les modalités sont précisées par voie réglementaire.*

Start-ups

## Mesures d'accès au Financement : Article 11-14-20-21

### Cible

#### Article 11

Incitations et exonérations fiscales aux investisseurs qui souhaitent investir dans une start-up labellisée basée en Mauritanie ou dans une société de gestion de fonds qui investit principalement dans des start-ups labellisées :

Investisseurs

## Mesures d'accès au Financement : Article 11-14-20-21

### Cible

Start-ups

#### Article 14

Compte en devise pour les opérations courantes ou des opérations d'investissement.

Start-ups  
&  
structures  
d'appui aux  
start-ups

#### Article 20

Créer un fonds public d'appui aux start-ups et de soutien à l'innovation financé par l'état, les investisseurs privés et les bailleurs de fonds internationaux afin de permettre aux start-ups et aux structures d'appui de lever des fonds pour développer leurs activités.  
*Les modalités de financement, de gestion et d'accès au fonds sont définies par voie réglementaire.*

#### Article 21

Assouplir les exigences des structures de financement publiques et privées, en matière de notation des risques afin de permettre aux start-ups labellisées et aux structures d'appui labellisées d'accéder à des financement adaptés à leurs besoins.

Investisseurs

#### Article 21

Faire bénéficier les start-ups labellisées d'un fonds de garantie visant à garantir la participation des institutions de financement.

## Mesures d'accompagnement et talents : Article 5-8-9-12-15-16

### Cible

#### Article 5, 8, 9

Créer un mécanisme de labellisation des structures d'accompagnement des startups. *Les conditions, les procédures et les critères de labellisation des structures d'accompagnement sont fixées par décret.*

### Structures d'appui

#### Article 12

Les structures d'accompagnement labellisées bénéficieront d'exonération de 20% à l'IS ou à l'IBAPP sur les honoraires ou paiements reçus au titre des services techniques, de formation, de conseils professionnels ou d'accompagnement fournis aux Startups.

## Mesures d'accompagnement et talents : Article 5-8-9-12-15-16

### Cible

#### Article 15

Prise en charge par l'état des cotisations patronales et salariales des startups labellisées.

### Start-ups

#### Article 16

Faciliter les procédures de recrutement pour les startups labellisées à travers la mise en place de contrats spécifiques incluant une subvention à l'emploi et des facilités de rupture de contrat.

## Mesures d'Innovation et de Technologie : Article 10-13-18

### Cible

#### Start-ups

#### Article 10

Exonération de certains droits ou taxes payables au cordon douanier y compris la TVA sur certains biens d'équipements importés, *dont les modalités seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.*

#### Article 13

Subventionner les frais de la protection de la propriété intellectuelle à l'échelle nationale et internationale selon la disponibilité des fonds

#### Article 18

Mettre en place un hub d'innovation technologique pour faire bénéficier aux start-ups labélisées l'accès aux espaces de travail et d'innovation technologique, aux services de gestion administrative et comptable, et autres services d'accompagnement.



Pour plus d'informations sur le projet Start-up Act  
Mauritanie, contactez nous sur:  
[startupact@mtnima.gov.mr](mailto:startupact@mtnima.gov.mr)



- [Présentation du Projet de Loi Startup Act Mauritanie | Ministère de la Transformation Numérique de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration \(mtnima.gov.mr\)](#)